



## Communiqué de presse : Le monde agricole veut en savoir plus !



La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles envoyé une enquête aux candidats se présentant aux élections départementales 2021. Ce questionnaire a été élaboré afin de connaître chaque position de chaque candidat ou liste et nous les invitons tous à y répondre.

Cependant, nous déplorons un faible retour de ce questionnaire. En effet, seulement une dizaine de candidat y ont répondu, certains séparément. Ce qui nous a plutôt étonné.

L'agriculture de notre département est le point de départ d'un poumon économique générant un grand nombre d'emplois. C'est la première activité économique de notre département au niveau de l'emploi et du chiffre d'affaires. Il est primordial de rappeler que chaque personne a besoin de l'agriculture trois fois par jour afin de s'alimenter. De plus, elle est essentielle à nos territoires afin d'entretenir nos campagnes, nos montagnes... Productrice de biens alimentaires, sujette à de rapides évolutions techniques, technologiques et sociétales, forte contributrice à l'aménagement du territoire et à son entretien, au cœur d'enjeux de relocalisation, il nous paraît important d'interroger les candidats sur leurs orientations pour l'agriculture à la veille des élections départementales. Effectivement, le Département est une structure qui peut accompagner, au travers de ses politiques publiques, les mutations et les changements de pratiques de nos entreprises agricoles.

C'est pourquoi nous leur demandons de se positionner sur différents thèmes primordiaux :

**L'urbanisme** : Sachant que notre département perd de plus en plus de terres agricoles à la suite de l'urbanisation excessive de court terme et à l'aménagement de zones commerciales et d'activités. Le foncier est un des premiers piliers de la rentabilité économique de l'exploitation et l'organisation et le temps de travail de l'exploitant dépendent fortement du parcellaire.

**La caractérisation et l'entretien des écoulements** : L'eau est une ressource précieuse qui est dédiée à de nombreux usages. C'est pourquoi tout projet d'installations, d'ouvrages, de travaux ou d'activités (dit « IOTA ») ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques doit faire l'objet d'un dossier « loi sur l'eau ». Seulement, on en voit d'ores et déjà les limites dans notre département. Des autorisations de travaux obtenues sans problèmes dans des départements voisins nous sont refusées ici. Pourtant, nous avons déjà bien travaillé, notamment avec le Département, dans l'élaboration de la charte d'entretien des cours d'eau qui peine à être appliqué. Et cela entraîne des dégâts dans les villages ou des parcelles agricoles suite à un mauvais entretien des écoulements.

**Les ours dans les Pyrénées** : Nous sommes de plus en plus inquiets par l'évolution de la population d'ours qui ne cesse de progresser dans les Pyrénées : 64 ont été détectés en 2020, dont seize oursons, a révélé, jeudi 1er avril, un rapport du Réseau Ours brun (ROB). En 2019, le nombre de plantigrades était de 58. Les dégâts sur les troupeaux sont nombreux...

**L'irrigation** : L'irrigation des cultures et des prairies date de plusieurs siècles. Il faut savoir que les agriculteurs de notre département ont déjà fait de considérables progrès dans la gestion et l'utilisation de l'eau ces dernières années. L'irrigation est autorisée uniquement lorsque les débits des cours d'eau sont suffisants. Ces débits minimums sont fixés depuis plusieurs années par arrêtés préfectoraux et sont respectés obligatoirement par les irrigants.

Les énergies renouvelables sont également abordées dans ce questionnaire.

Nous invitons vivement chaque binôme à répondre à notre enquête concernant l'agriculture. C'est un enjeu primordial pour tout notre département. Contact : [service.syndical@fdsea65.fr](mailto:service.syndical@fdsea65.fr)